



## **DEMANDE DE SUBVENTION**

(à retourner à la DCSTEP – Pôle Cohésion sociale, jeunesse, sport et vie associative (CSJSVA))

**Fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif (FEBECS)**

### DEMANDEUR

Nature juridique du demandeur :

Association                       Individuel   
 Personne publique                       Autre

Nom :

Adresse :

Téléphone :

### DESCRIPTIF DU PROJET

.....

.....

.....

.....

### DEPLACEMENT

**Destination :**

<b>NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR LE DÉPLACEMENT :</b>		
<b>NOMBRE DE PERSONNES POUR LESQUELLES L'AIDE EST DEMANDÉE :</b>		
<b>NOMBRE DE FILLES :</b>		<b>Nombre de garçons :</b>
<b>MOYENNE D'ÂGE :</b>		

### BUDGET DU DEPLACEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
BILLETS D'AVION	€	AUTOFINANCEMENT	€
		FEBECS	€
		AUTRES SUBVENTIONS (PRÉCISER)	€
<b>TOTAL</b>	€	<b>TOTAL</b>	€

**Date**

**Nom, Prénom, fonction et signature du demandeur**

# **CONDITIONS D'ELIGIBILITE AUX CREDITS FEBECS**

## **Dépenses éligibles : billets d'avion**

- Destinations métropole et environnement régional (Canada) ;
- Limites : - 80 % du coût du billet d'avion ;
  - 10 000 € par projet.

## **Demandeurs éligibles :**

- Priorité aux demandes émanant des associations ;
- Demandes individuelles acceptables « dans la mesure où elles s'inscrivent dans le cadre d'une association ».

## **Objet des déplacements :**

### **• En matière d'éducation et de jeunesse**

#### **○ PRIORITAIRES**

- Déplacements des jeunes sur des projets d'échanges déposés par leur association,
- Venues en métropole de classes lauréates d'un concours national,
- Projets relevant du programme Jeunesse pour l'Europe.

#### **○ EVENTUELLEMENT**

- Actions engagées dans le cadre du Conseil National de la Jeunesse,
- Participation des responsables aux instances statutaires des fédérations nationales agréées.

#### **○ EXCEPTIONNELLEMENT**

- Formation de cadres bénévoles de l'éducation populaire.

#### **○ EXCLUS**

- Séjours de vacances,
- Projets éligibles à d'autres dispositifs.

### **• En matière de sport**

#### **○ PRIORITAIRES**

- Participation aux compétitions nationales des sportifs ayant atteint les minima requis,
- Participation aux compétitions inscrites aux calendriers des fédérations nationales,
- Participation aux manifestations sportives organisées dans les pays situés dans l'environnement régional.

#### **○ EVENTUELLEMENT**

- Participation des responsables des organismes sportifs aux instances régionales de coopération.